



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organizaçã  
Mondial  
de Saúda  
Animal

# Transparence : le système de notification de l'OIE

Dr Karim Ben Jebara  
Chef du Service de l'information sanitaire, OIE

Atelier de formation des points focaux OIE  
Atelier à l'attention des Points focaux nationaux de l'OIE pour Faune Sauvage  
5-8 juillet 2010, Bamako Mali

## Contenu

### Introduction

1. Maladies de la liste de l'OIE
2. La procédure de notification
3. Le Système Mondial d'Information Sanitaire de l'OIE (WAHIS)
4. Principales améliorations fonctionnelles à mettre en place dans WAHIS 2.0

### Conclusion

## INTRODUCTION

Le mandat de l'OIE :

*L'amélioration de la santé animale dans le monde*

### L'objectif historique de l'OIE



Garantir la **transparence** de la situation sanitaire mondiale y compris des zoonoses



## OBLIGATION DES MEMBRES

Basée sur l'engagement des Membres de notifier à l'OIE les principales maladies animales, y compris les zoonoses, selon les conditions définies dans les :

Chapitres 1.1 du *Code Terrestre* et du *Code Aquatique* de l'OIE

("Notification de maladies et d'informations épidémiologiques").



## Que signifie Notification ?

Désigne la procédure selon laquelle :

- L'Autorité Vétérinaire porte à la connaissance du Siègne
- Le Siègne porte à la connaissance des Autorités Vétérinaires

*la survenue d'un foyer de maladie ou d'infection, conformément aux dispositions du chapitre 1.1. du Code Terrestre.*



## Le Système Mondial d'Information Zoosanitaire de l'OIE

### Le système de suivi

Pour la transparence sur la situation zoosanitaire de chaque Membre

- Rapports semestriels
- Rapport annuel

### Le Système d'alerte précoce

Afin d'informer la communauté internationale sur les événements épidémiologiques pertinents survenus chez les Membres de l'OIE au travers de "messages d'alerte"

- Notification immédiate
- Rapport de suivi

## Contenu

### Introduction

1. Maladies de la liste de l'OIE
2. La procédure de notification
3. Le Système Mondial d'Information Zoosanitaire de l'OIE (WAHIS)
4. Principales améliorations fonctionnelles à mettre en place dans WAHIS 2.0

### Conclusion

## La liste unique de maladies à déclaration obligatoire à l'OIE



### Critères d'inscription des maladies sur la liste de l'OIE

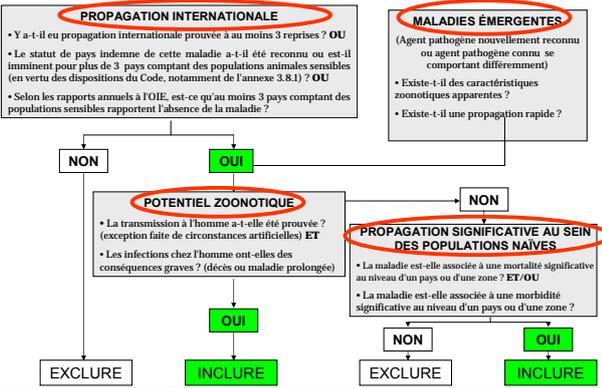
- Propagation Internationale
- Propagation significative au sein des populations naïves
- Potentiel zoonotique
- Maladies émergentes



Critères similaires

## Maladies de la liste de l'OIE

### Arbre de décision : maladies des animaux terrestres



## Maladies à déclaration obligatoire selon les Codes 2009

**Terrestrial Animal Health Code**

En 2009 : 93 maladies

26 plusieurs espèces

- 14 bovins
- 11 ovins/caprins
- 11 équidés
- 7 suidés
- 14 volailles
- 2 lapins
- 6 abeilles
- 2 autres

**Aquatic Animal Health Code**

En 2009 : 27 maladies

- 9 poissons
- 7 mollusques
- 9 crustacés
- 2 amphibiens

## Contenu

### Introduction

1. Maladies de la liste de l'OIE
2. La procédure de notification
3. Le Système Mondial d'Information Zoosanitaire de l'OIE (WAHIS)
4. Principales améliorations fonctionnelles à mettre en place dans WAHIS 2.0

### Conclusion

## Le Système Mondial d'Information Zoosanitaire de l'OIE

- 1 **Notification immédiate** : pour les événements épidémiologiques importants
- 2 **Rapports de suivi** : pour suivre l'évolution de cet événement dans le temps
- 3 **Rapport final** :
  - sur la résolution de l'événement
  - sur son passage à un état endémique
- 4 **Rapports semestriels**
- 5 **Rapport annuel**

## RAISONS DE NOTIFICATION IMMEDIATE – DANS LES 24 HEURES



1. L'apparition pour la première fois d'une des **maladies et/ou d'une des infections** inscrites sur la **Liste de l'OIE** dans un pays, une zone ou un compartiment
2. La **réapparition** d'une des maladies et/ou d'une des infections inscrites sur la Liste de l'OIE dans un pays, une zone ou un compartiment, faisant suite à la notification de l'extinction du foyer de ladite maladie ou de ladite infection

## RAISONS DE NOTIFICATION IMMEDIATE – DANS LES 24 HEURES



- 3 - L'apparition pour la première fois de toute **nouvelle souche** d'un agent pathogène inscrit sur la Liste de l'OIE dans un pays, une zone ou un compartiment
- 4 - L'augmentation, soudaine et inattendue, de **la distribution, de l'incidence, de la morbidité ou de la mortalité** caractérisant une maladie de la liste de l'OIE prévalent dans un pays, une zone ou un compartiment

## RAISONS DE NOTIFICATION IMMEDIATE – DANS LES 24 HEURES



- 5 - Toute **constatation de modifications dans l'épidémiologie** d'une des maladies de la Liste de l'OIE (y compris dans le type de l'hôte, le pouvoir pathogène et la souche de l'agent pathogène), en particulier si cette constatation a des implications zoonotiques
- 6 - L'apparition d'une **maladie émergente présentant un taux de morbidité ou de mortalité significatif, ou un potentiel zoonotique**

## Concepts pris en compte dans le système d'alerte précoce WAHIS

- ↻ concept de l'infection sans expression clinique de la maladie
- ↻ concept **des changements des situations épidémiologiques** des maladies dans un pays, une zone, ou un compartiment.
- ↻ meilleure prise en compte des questions liées aux **maladies émergentes**

## Contenu

### Introduction

1. Maladies de la liste de l'OIE
2. La procédure de notification
3. Le Système Mondial d'Information Zoosanitaire de l'OIE (WAHIS)
  1. Le Système d'alerte précoce
  2. Le système de suivi
  3. Recherche active des informations sanitaires non-officielles
4. Principales améliorations fonctionnelles à mettre en place dans WAHIS 2.0

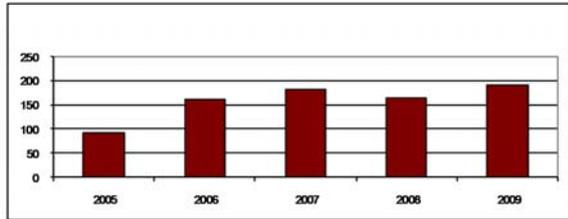
### Conclusion

## Le Système d'alerte précoce de l'OIE



## Le Système d'alerte précoce de l'OIE

Résultats depuis le lancement du nouveau système de notification  
(Nombre de notifications immédiates par année)



OIE

## Le système de suivi

### Rapport semestriel

Présence / absence des maladies de la liste de l'OIE

#### Partie 1: Information qualitative

- informations concernant la présence et l'absence des maladies
- informations concernant les mesures de lutte, de prophylaxie et de prévention appliquées
- Type de rapport quantitatif à choisir pour les maladies/infections présentes (=> partie 2)

## Le système de suivi

### Rapport semestriel

#### Partie 2: Information quantitative

Type de rapport 1: par première division administrative et par mois

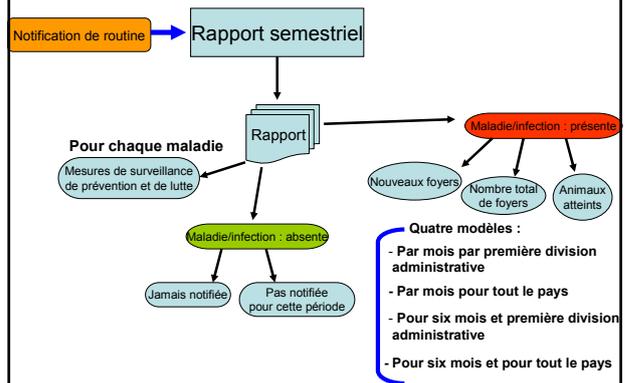
Type de rapport 2: pour tout le pays et par mois

Type de rapport 3: par première division administrative pour tout le semestre

Type de rapport 4: pour tout le pays et pour tout le semestre

recommandé par l'OIE

## Notification de routine : rapport semestriel



## Le système de suivi

### Rapport annuel

- Informations sur les maladies non-inscrites sur la Liste de l'OIE
- Services vétérinaires
- Laboratoires Nationaux de Référence
- Population animale (pour tout le pays ou par première division administrative)
- Cas humains et nombre de morts pour toutes les maladies zoonotiques inscrites sur la liste de l'OIE
- Capacité de production de vaccins

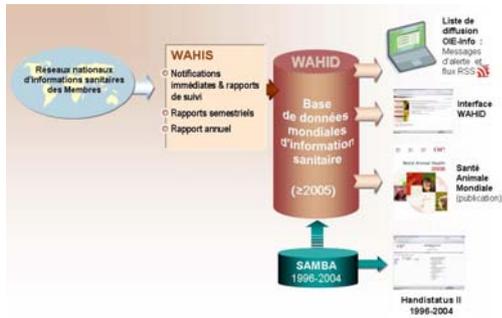
Questionnaire annuel en collaboration avec la FAO et l'OMS

## Recherche active des informations sanitaires non-officielles

- Recherche active et vérification d'informations officielles
- avec une vérification auprès des Délégués des Pays membres
- Afin d'améliorer l'efficacité de le système d'information zoonositaire de l'OIE



## Le Système Mondial d'Information Zoosanitaire de l'OIE



## Système mondial d'information zoosanitaire (WAHIS-WAHID)

Système mondial d'information zoosanitaire (WAHIS) et son interface WAHID



## Contenu

### Introduction

1. Maladies de la liste de l'OIE
2. La procédure de notification
3. Le Système Mondial d'Information Sanitaire de l'OIE (WAHIS)
4. Principales améliorations fonctionnelles à mettre en oeuvre dans WAHIS 2.0

### Conclusion

## Améliorations déjà apportées à WAHIS – WAHID

- **2008** : Distinction entre les foyers identifiés chez les espèces domestiques et les espèces sauvages dans les cartes des foyers.
- **2009** : Codes de fréquence différents pour distinguer les espèces domestiques des espèces sauvages, si nécessaire.



## Améliorations en 2011 dans WAHIS 2

- I. Capacité à générer deux rapports semestriels complètement distincts, un pour les animaux terrestres, un pour les animaux aquatiques
- II. Amélioration de la gestion de la périodicité de la notification des maladies par les pays tout au long du semestre en permettant aux pays de fournir des informations mensuelles pour un certain nombre de maladies connues pour être présentes et sélectionnées par le pays
- III. Liste des espèces sauvages (nom commun et nom latin) pour chaque maladie, en fonction des espèces sensibles et de leur répartition géographique. Disponible pour les notifications immédiates / rapports de suivi ainsi que pour les rapports semestriels.

## Améliorations en 2011 dans WAHIS 2

Deux rapports semestriels complètement séparés

Un pour



Animaux Terrestres

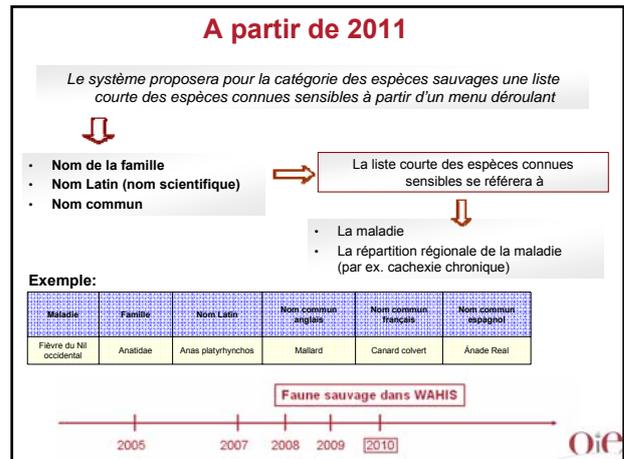
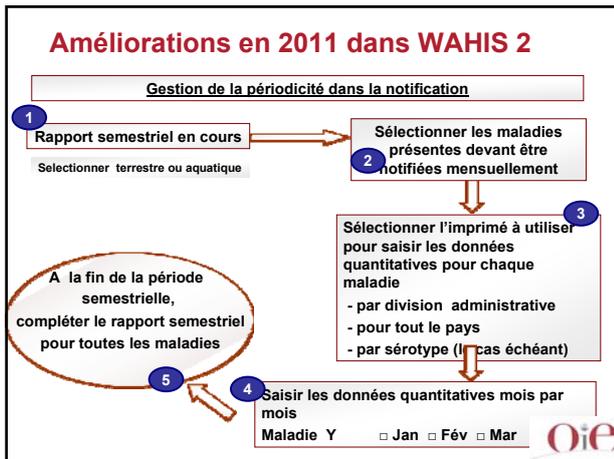
Un pour



Animaux Aquatiques

L'OIE recevra pour une année donnée 4 rapports semestriels  
(2 pour les animaux terrestres et 2 pour les animaux aquatiques)





### Contenu

**Introduction**

- Maladies de la liste de l'OIE
- La procédure de notification
- Le Système mondial d'information zoonitaire de l'OIE (WAHIS)
- Principales améliorations fonctionnelles à mettre en œuvre dans WAHIS 2.0

**Conclusion**

### Conclusion

**Pourquoi notifier ?** ⇒ **CREDIBILITE**

La qualité des informations envoyées à l'OIE

- reflète le **degré de connaissance de la situation sanitaire** dans le pays
- est un **critère important de l'évaluation des Services vétérinaires**

La lutte contre des maladies ne peut pas être efficace si elle n'est pas basée sur des données épidémiologiques justes et fiables

### Conclusion: Transparence & honnêteté

Lorsque les données épidémiologiques d'un pays perdent de leur **crédibilité**, plus particulièrement pour le commerce, il devient alors difficile pour ce pays de sortir de cette situation et il lui faut beaucoup de temps pour regagner la confiance de ses partenaires

- ### Conclusion: Transparence : facteurs clés
- Indépendance des Services vétérinaires
  - Bonne compréhension des effets bénéfiques de la transparence
  - Infrastructure appropriée (laboratoires, systèmes de communication, ...)
  - Ressources humaines suffisantes au sein des Services vétérinaires (personnel, qualification, couverture géographique,...)
  - Bonne connaissance de la situation sanitaire du pays et partage transparent de l'information
  - Connaissance des normes et des procédures de notification de l'OIE
- ➔ **QUALITE DES SERVICES VETERINAIRES**

## Merci de votre attention



Si vous souhaitez vous inscrire à la liste de diffusion de l'OIE pour recevoir les alertes de l'OIE, vous pouvez le faire à partir de

[http://www.oie.int/fr/info/fr\\_listserv.htm](http://www.oie.int/fr/info/fr_listserv.htm)



Des flux RSS sont également disponibles

**Oie**



## Organisation Mondiale de la Santé Animale

12 rue de Prony  
75017 Paris, France  
Tel: 33 (0)1 44 15 18 88  
Fax: 33 (0)1 42 67 09 87  
Email: [oie@oie.int](mailto:oie@oie.int)  
<http://www.oie.int>

**Oie**